

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56

mail : mairie.louvatange@orange.fr

Permanence :

Mercredi de 8h30 à 12h.



- Quand l'hiver fait place au printemps -

COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 février 2022

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site www.louvatange.fr.

Fermeture du secrétariat le 23 février 2022. En cas d'urgence, vous pouvez joindre le Maire.

L'an deux mil vingt deux, le onze février, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gêrôme FASSENET, Maire.

Présents : Gêrome FASSENET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Nicolas VUILLEMENOT

Absent excusé : Mickaël REBILLET,

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

1. Approbation du procès-verbal de séance du 18 décembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans faire l'objet de remarques.

2. Avis sur la désaffiliation du Grand Dole (Délibération 001-2022)

Les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire de 350 agents au Centre de Gestion lui permettant de solliciter sa désaffiliation. De ce fait, il est demandé aux communes d'émettre un avis sur cette demande.

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion précise qu'il n'y aura pas d'impact pour les collectivités restantes en termes de cotisations. Cependant, il prévient que c'est un risque mais qu'il est préjudiciable de « forcer » une collectivité qui souhaite se retirer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, émet un avis favorable à la désaffiliation du Grand Dole au Centre de Gestion de la Fonction Publique du JURA.

3. Débat sur la protection sociale complémentaire (Délibération 002-2022)

A compter du 1^{er} janvier 2025, les communes devront participer à la prévoyance des agents au minimum à hauteur de 20% et à compter du 1^{er} janvier 2026 à la partie santé avec un minimum de 50%. Monsieur le Maire ouvre le débat. Les élus s'interrogent sur la possibilité de participer en amont, sur le montant qui peut être octroyé ainsi que sur les garanties minimales à mettre en place, en comparaison avec le privé. Monsieur le Maire indique qu'une enquête pourrait être menée auprès des agents et une participation pourrait être proposée avant la date obligatoire. Le groupement sera géré par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, accepte de participer à l'appel public à concurrence qui sera lancé par le Centre de Gestion.

4. Cartes avantages jeunes (Délibération 003-2022)

Monsieur le Maire indique que le Centre Régional Info Jeunesse propose le renouvellement du partenariat pour la distribution des cartes avantages jeunes aux personnes de moins de 30 ans sur la commune. Celles-ci peuvent être offertes ou vendues. Il rappelle que le prix était fixé à 2 € les années précédentes et que 11 cartes ont été distribuées en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de signer la convention de partenariat et décide d'offrir la carte aux jeunes qui se seront inscrits. (coupon en fin de compte rendu à remettre en mairie)

5. Mise à disposition à ORCHAMPS et création indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le point est reporté faute d'éléments.

6. Ouverture de crédits en investissement (Délibération 004-2022)

Après avoir fait un bref rappel des conditions permettant de régler les dépenses de fonctionnement (à hauteur du budget primitif (BP) de N-1) et des dépenses d'investissement (dans la limite du quart du BP N-1 après ouverture de

crédits), permettant de mandater les factures engagées avant le vote du budget, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Compte	Libellé	Montant
2117	Bois et forêts	1 050.00 €
21318	Autres bâtiments publics	5 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	23 500.00 €
2041582	GFP : bâtiments et installation	4 000.00 €
238	Avance / cde immo. Corporelle	2 250 €.00

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits telle que proposée.

7. Devis études travaux rénovation voiries et chemin communal (Délibération 005-2022)

Monsieur le Maire présente le devis pour la dernière tranche des travaux, à savoir les rues des Vergers et des Lilas, le chemin du Moulin et les chemins d'Association Foncière. Il semble opportun de prévoir l'ensemble de ces travaux pour réaliser un marché, une fois les travaux de la station d'épuration terminés et solliciter les subventions répondant au programme. Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 7762.50 € HT incluant la réalisation d'un relevé topographique sur les parcelles manquantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide le devis et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au projet.

La commune diffusera la e-Carte Avantages Jeunes 2022 2023

Pour ce faire, le Conseil Municipal a fait le choix proposer dès septembre prochain,

la e-Carte Avantages Jeunes aux jeunes de moins de 30 ans

Valeur de la carte Avantages Jeunes : 8 €

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, vous devez retourner ce coupon de réservation rempli à votre mairie impérativement avant le 27 avril 2022

Carte de réduction UNIQUE en France

Les principaux avantages :

- Bon d'achat de 6 € en librairie
- Abonnement annuel gratuit à une médiathèque ou bibliothèque
- Tarifs réduits au cinéma, bowling...
- Entrée gratuites dans les spectacles et concerts, les musées
- Entrées gratuites dans les piscines, patinoire
- Séances de découverte de sports et de loisirs (ski, pédalo, canoë, accrobranche...)
- Réductions dans les restaurants, coiffeurs, esthétiques, chaussures, boutiques, décoration, auto-écoles, garages automobiles, produits régionaux, Etc...

**Un concentré de BONS PLANS
en Bourgogne-Franche-Comté !!**

valable 1 an, à partir du 1^{er} septembre, elle permet de bénéficier de centaines de réductions et de gratuités partout dans le Jura et en Bourgogne-Franche-Comté, pour la culture, le sport, les loisirs, les voyages, la vie pratique et le shopping

soit au total plus de **820 offres** dans le département, l'accès à plus de **3200 réductions** en Bourgogne-Franche-Comté, près de **50 domaines d'activités** couverts et plus de **800 partenaires**

Et de nombreuses nouveautés à découvrir tout au long de l'année sur le site internet www.avantagesjeunes.com

Composé de :



UNE CARTE individuelle et personnelle, valable **partout** dans la région



UN LIVRET ou **UNE APPLICATION** qui contient toutes les réductions et les meilleures offres des autres éditions



UNE APPLICATION SMARTPHONE pour rester connecté et profiter de tout, partout, tout le temps



UN SITE INTERNET pour **tout savoir** sur la carte Avantages Jeunes & **découvrir l'intégralité** des offres



UN ESPACE PERSO pour découvrir **les nouveautés**, bénéficier d'**offres supplémentaires** toute l'année, accéder aux offres des autres éditions Pour participer à des jeux, et à la vie de la carte en commentant et partageant les bons plans

8. Questions diverses

Assainissement : les travaux de chemisage sont terminés. Les conventions avec les particuliers ont été signées, la réfection des tuyaux sur les terrains privés auront lieu entre mars et avril. Les travaux de la station débiteront dès que l'entreprise ORPEO, en charge de ceux-ci, aura fini sa mission à Vitreux.

Fibre : en cours de développement, prévue en 2023 à Louvatange. Celle-ci sera déployée jusqu'au dernier boîtier et c'est ensuite l'opérateur qui fera le raccordement. Monsieur le Maire met en garde les administrés sur les réductions de débit et la vente forcée.

Elections : présidentielles, le 10/04 et le 24/04 ; législatives, le 12/06 et 19/06. Il convient d'ores et déjà de prévoir les tours de garde. **La commune fait appel aux volontaires pour la tenue des bureaux de vote. Si vous souhaitez participer, merci de vous signaler en mairie soit par mail à l'adresse suivante (mairie.louvatange@orange.fr), soit en remettant vos coordonnées sur papier libre dans la boîte aux lettres de la mairie (nom, prénom, adresse)**

Informations diverses :

Salle des fêtes : la commune s'est équipée d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle. Celui-ci a été livré cette semaine et sera mis en service rapidement.

Défibrillateur : suite à une formation personnelle, des administrés se sont interrogés sur l'équipement de la commune. Monsieur le Maire indique que la mairie n'a pas d'obligation mais qu'il faut réfléchir à l'opportunité de s'équiper, sachant que le coût d'achat est d'environ 2 000.00 € avec un entretien annuel obligatoire.

Souvenir Français : assemblée générale le 12/02

Entretien voirie : l'entreprise en charge du balayage est intervenue et a réalisé le nettoyage des regards.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire,
Gérome FASSETNET

✂ -----

Réservation de ma carte Avantages Jeunes 2022 2023

A retourner en mairie avant le 27/04/2022

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel portable :

J'accepte de recevoir des SMS du service carte Avantages Jeunes

Email :

J'accepte de recevoir une newsletter mensuelle du service carte Avantages Jeunes

Statut :

(scolaire, enseignement supérieur, actif, demandeur d'emploi, autre)

Conformément à la Loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données, les informations recueillies sur ce formulaire seront gardées en mairie et les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : service carte Avantages Jeunes.